

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

Séance du 12 Janvier 2023 à la Salle des Fêtes de Marignac

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Janvier à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

Personnes présentes : 48

ABADIA Jean-François / ABBES Pierre / AUFRERE Isabelle / AZEMAR Eric / BERRE Dominique / BISTOLFI Patrick / BRILLET Gérard / CAMPAGNE André / CARCY Olivier / CASTELL José / CASTEX Claude / CAU Claude / CAU Marcel / CAZAUX Blaise / COLLA Serge / COMET Jean-Pierre / CRAMPÉ Philippe / DENARD Jean-Paul / DE PECO Serge / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban / DUMAIL Bernard / FILLASTRE André / DULON Gilles / LACOMBE Claude / LADEVEZE Michel / LAGLEIZE Patrick / FONTAN Héléne / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / MARTIN Denis / MARTIN François / MIETTE Marilyne / MINEC Hervé / MORA Bernard / MOUNIER Ghislaine / PENETRO Pascal / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTÉ Alain / REBONATO Jean-Pierre / RIBIS Jean-Marc / SALVATICO Jean-Paul / SARRAUTE Daniel / FAURE Danièle / UCHAN Marie-Claire / SOLLE LOUGE Evelyne / VIGNEAUX Denise

Personnes absentes ou excusées : 46

BRUNA Laurent / BRUNET LACQUE Françoise / CASTEX Marie-Thérèse / CAUSSETTE Guillaume / CAZES Sabine / CHAPOT Denis / CLEMENT Alexandra / COMET Sylvain / DARDÉ Jean-Paul / DAT Jean-Michel / DUPLAN Patrick / DUPLEICH Jean-Luc / ELIE Patrick / EMPORTES Christian / ESCOLE Simon / EXPOSITO Murielle / FERRE Louis / GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUAUS Bernard / GUIARD Olivier / JAMME Henri / LABIT Didier / LAFONT Céline / MELAZZINI André / PALACIN John / PELAYO Gabriel / PEREMIQUEL Mathieu / PERUSSEAU Olivier / PRAT Philippe / PUIGDELLOSAS Claude / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Annie / RENAUD Jacques / RIVAL Patrice / RIVES Jean-Jacques / SACAZE Jean-François / SAINT-MARTIN Yvon / SAPORTE Gérard / SAULNERON Patrick / SERRANO Georges / SOYE Anne / STRADERE Michelle / TINE Jean-Claude / TONIOLO Gilles

Procurations : 11

CAZES Sabine a donné procuration à MIETTE Marilyne
COMET Sylvain a donné procuration à ABADIA Jean-François
DAT Jean-Michel a donné procuration à DUBOIS Alban
ELIE Patrick a donné procuration à PUENTE Alain
GUIARD Olivier a donné procuration à REBONATO Jean-Pierre
PUIGDELLOSAS Claude a donné procuration à DUMAIL Bernard
RIVAL Patrice a donné procuration à PLANAS Yves
RIVES Jean-Jacques a donné procuration à CAU Marcel
SAULNERON Patrick a donné procuration à COLLA Serge
SERRANO Georges a donné procuration à SALVATICO Jean-Paul
TINE Jean-Claude a donné procuration à CRAMPE Philippe

1 poste à pourvoir

Vote : Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet : Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
2023 - Budget Pompes Funèbres**

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il y a la possibilité de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2023 du budget Pompes Funèbres aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et au résultat reporté.

Il est constaté à ce jour, que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2022 s'élevaient à 486 609,00 € (déduction faite des remboursements de la dette, des opérations d'ordre s'élevant à 14 578,79 €), que le quart de ces crédits représente donc 121 652,25 €.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Président, de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2023,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

Opération	Désignation	25%
Opération 11	Chambre funéraire	94 554,75 €
Non affecté	Frais d'études	14 372,50 €
	Matériel de transport	11 500,00 €
	Autres	1 225,00 €
	TOTAL	121 652,25 €

Après délibération, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorisent Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses sur le budget Général 2023 sur les comptes et pour les montants précisés ci-dessus avant vote du budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Alain PUENTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.